

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et aux autres bénéficiaires pour l'année 2022

Séance du 24 mars 2022

Convocation du 18 mars 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-huit mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poulhier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Monique Pourcelot par Mme Chantal Brault,
M. Théophile Touny par M. Philippe Tastes,
Mme Sakina Bohu par M. Frédéric Guermann

Secrétaire de séance :

M. Numa Isnard

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 24 mars 2022

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et aux autres bénéficiaires pour l'année 2022

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2022,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby) ; M. Philippe Laurent et Mme Florence Presson ont quitté la salle.

DECIDE d'attribuer des subventions de fonctionnement conformément au tableau joint à la présente délibération pour un total de 1 598 820 € se répartissant comme suit :

➤ subventions aux associations (nature 65748)	:	1 248 820 €
➤ fonds de soutien à la création et à la culture (nature 65748)	:	1 000 €
➤ subventions à des particuliers pour acquisition de VAE (nature 65741)	:	15 000 €
➤ subventions à des particuliers pour acquisition d'arbres (nature 65741)	:	1 000 €
➤ subvention au CCAS (nature 657362)	:	333 000 €

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire

